Commune de
Blonay - Saint-Légier

CONSEIL COMMUNAL

Blonay, le 2 septembre 2022

Préavis N° 20-2022 concernant la révision du Règlement sur le Conseil d'établissement de l'Etablissement primaire et secondaire de Blonay – Saint-Légier

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Blonay – Saint-Légier du 30 août 2022 présidée par Monsieur Yves Filippozzi, président.

Le Conseil communal de Blonay - Saint-Légier,

vu le préavis N° 20-2022,

ouï la commission chargée de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

a accepté à la majorité (61 oui, 4 voix contraires et 0 abstention), les conclusions du préavis municipal, à savoir :

- Adopter le règlement du Conseil d'établissement de l'Etablissement primaire et secondaire de Blonay – Saint-Légier

Ainsi délibéré et voté en séance du Conseil communal du 30 août 2022.

LE BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le président — La secrétaire

CONSEIL COMMUNAL DE BLONAY - SAINT-LÉGIER — LIBERTÉ ET PATRIE

Yves Filippozzi — Ariane Wunderli